

Commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art

Compte rendu des avis émis lors de la CAP du 27 juin 2018

L'ordre du jour de la CAP était le suivant :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la CAP du 8 décembre 2017
- 2 – Examen des demandes de mouvement
- 3 – Examen des demandes d'accueil en détachement

OK

1 – Approbation du procès-verbal de la CAP du 8 décembre 2017

Le procès-verbal de la CAP du 8 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2 – Examen des demandes de mouvement

La CAP a émis un avis favorable aux 2 demandes de mouvement suivantes :

Nom du candidat	Ecole d'affectation demandée + profil de poste
GEEL Catherine	<u>ENSAD Nancy</u> Enseignant en histoire des arts
SENTOU Corinne	<u>COLLEGE DES ARTS PLASTIQUES</u> Inspecteur de la création artistique

La CAP a émis un avis favorable à la demande de mouvement suivante, sous réserve de disponibilité budgétaire :

Nom du candidat	Ecole d'affectation demandée + profil de poste
MEUNIER Pierre Emmanuel	<u>ENSA Limoges</u> Enseignant en infographie et création multimédia

3 – Examen des demandes d'accueil en détachement

La CAP a émis un avis favorable à la candidature suivante, sous réserve de disponibilité budgétaire :

Nom du candidat	Corps d'origine Structure actuelle	Ecole d'affectation demandée + profil de poste
MEUNIER Pierre Emmanuel	Professeur art territorial ESA Rueil-Malmaison	<u>ENSA Limoges</u> Enseignant en infographie et création multimédia

Les avis émis par la CAP des professeurs des écoles nationales supérieures d'art constituent un acte préparatoire à la décision de la ministre de la Culture.

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des métiers et des carrières
Bureau de la filière scientifique et de l'enseignement
Gestionnaire du corps : Anne Puech